

DÉCEMBRE 2012

Observance

hors-série n°11

DES de Biologie Médicale

Vers une harmonisation du DES, quels changements à venir ?

Point sur le DES IPR

Les métiers de l'industrie

Les gardes en pharmacie hospitalière

FNSIP



Professionnels de santé :
votre assurance



Offre Exclusive

Pour étudier
en toute sérénité,
je choisis

**GROUPE
PASTEUR
MUTUALITÉ**



**Pack OFFERT
par GPM***

PACK SENOÏS

- Responsabilité Civile et Protection Juridique Professionnelles*
- Stages conventionnés ou missions humanitaires bénévoles, vous êtes couvert à l'étranger*
- Capital invalidité de reconversion de 10 000 € (15 000 € via l'adhésion à la FNSIP)**

Et aussi des...

GARANTIES À LA CARTE

- Complémentaire Santé à partir de 13,60 €/mois
- Assurances Habitation, Auto et 2 roues
- Indemnités journalières à partir de 23 €/an
- Décès - Garantie en couverture de prêt
- Épargne (Assurance-vie)

Renseignez-vous : **01 40 54 54 54** et **www.gpm.fr**
Du lundi au vendredi de 8H30 à 18H00

Groupe Pasteur Mutualité partenaire du FNSIP

* Sauf en cas de remplacements en libéral, nous contacter. Voir conditions d'application et de territorialité aux conditions générales du contrat. Contrats garantis par Panacea assurances. Siège social : 34, boulevard de Courcelles - 75017 Paris. Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Capital de 50 000 000 €, entreprise régie par le Code des assurances RCS Paris 507 648 087.
** Contrat garanti par AGMF-Prévoyance, union soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, N° 775 666 340 - 34 bd de Courcelles 75809 Paris cedex 17.



Sommaire

Fédération

- Les bio-rencontres FNSIP : on fait le bilan 6
- Twitter au service de la FNSIP 8

Actualités

- Astreintes et gardes en PUI : ça se passe comment chez vos voisins ? 10
- D.E.S Innovation Pharmaceutique et Recherche : état des lieux... ! 12

Dossier

- Publications et points SIGAPS : mode d'emploi 14

Cursus

- Interne à l'OMS ? et pourquoi pas ! 18
- Un semestre de biologie médicale au fin fond de l'Afrique 22

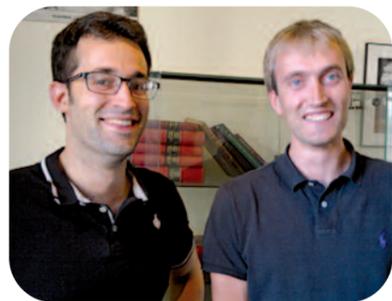
Pratique

- « Les Métiers de l'Industrie » : exposé d'une soirée réussie entre internes et industriels 24

Perspectives

- Vers une harmonisation du DES de Biologie Médicale : quels changements à venir ? 26





Florian SLIMANO et Sylvain MILLET

Bonjour à tous,

Nous nous étions quittés il y a déjà six mois, lors d'un congrès époustouflant organisé par une équipe toulousaine aux petits soins, sous un climat particulièrement clément. Ce congrès fut l'occasion de saluer le travail d'une équipe restée aux commandes deux ans pour la plupart, et d'élire un nouveau bureau, avec la reconduction du principe de la co-présidence. C'est sur la base de l'énorme travail de nos prédécesseurs que nous avons continué à défendre l'internat en Pharmacie, ses spécificités et ses débouchés. Après six mois de mandat et à l'occasion de notre premier congrès est venu le temps de notre premier bilan.

Concernant la **Biologie Médicale**, si vous avez l'impression que tout est calme dans cette discipline, il n'en est rien ! En effet, nous avons été reçus pas moins de trois fois au Ministère des Affaires Sociales et de la Santé, cet épineux sujet semblant être repris par le cabinet de la ministre. Ce dernier n'a pas décidé quel véhicule législatif sera utilisé (ou non) pour mettre un terme au vide juridique actuel et combler les manquements de l'Ordonnance du 13 janvier 2010 portant réforme de la biologie médicale. Malgré le lobbying intense des biologistes du privé, tous unis autour de la PEP (Plateforme d'Exercice Commun), la loi de finance 2013 prévoit à nouveau de baisser la nomenclature de certains actes de biologie médicale. Cette année 2013 pourrait être l'année clef pour la biologie, avec enfin un cadre stable et une vision claire du modèle pour la biologie de demain. Nous espérons surtout que le gouvernement reprenne ce dossier « Biologie Médicale » et que la voix des jeunes et futurs biologistes médicaux sera entendue. Nous devons plus que jamais accompagner les mutations de notre secteur et être les acteurs de notre avenir. Cessons de subir !

A propos de la **Pharmacie Hospitalière**, nous nous étions quittés sur la base d'avancées conséquentes sur la qualification du DES de Pharmacie. Plus exactement, libérée des verrous Ordinal et Européens et sur la foi d'un accord de principe de la Direction Générale de l'Offre de Soins en date d'octobre 2011, la voie semblait toute tracée. L'été 2012 a été le temps d'une vague de consultations des différents organismes représentatifs, période clôturée par l'accord final de l'Ordre des Pharmaciens le 1er octobre 2012. Dès lors pourrait-on penser que le plus dur a été fait. Oui ... et non ! La qualification du DES entend désormais un accord d'entente entre l'Enseignement Supérieur et la Santé. Ces discussions techniques ne seront vraisemblablement pas des plus aisées et les derniers échanges avec les hautes instances ont donné le sentiment d'une absence de volonté de mener ce dossier à terme, et ce dans les plus brefs délais. Pour conclure, énormément d'avancées et de nombreux verrous qui ont sauté, mais les jeunes et futurs pharmaciens hospitaliers que nous sommes sauront-ils attendre encore longtemps la reconnaissance de leur diplôme ?

La réforme du DES de 2008 s'éloigne, et nous saluons les derniers internes du DES PHC qui viennent de nous quitter. Nous avons proposé à cette occasion un sondage du « **post-internat** » dont les premiers résultats seront présentés à l'occasion de ce congrès. Au-delà de l'intérêt évident de visualiser dans leur ensemble les vocations et débouchés des internes en Pharmacie, nous pourrions par la suite nous appuyer sur des données précises pour interpellier nos instances et seniors sur la nécessité de se préoccuper d'avantage des besoins en

Co-présidents :

- Sylvain MILLET, BM, Grenoble,
06 19 32 07 76
- Florian SLIMANO, PH-PR, Reims,
06 82 70 76 99

Secrétaire :

- Clémentine NESME, BM, Paris,
06 21 93 33 89

Trésorière :

- Marion RODIER, IPR, Dijon,
06 74 11 63 71

Vice-présidente partenariats :

- Swanny PERRIN, PH-PR, Paris,
06 50 36 50 56

Vice-présidente communication :

- Maryse OUVRIER, PH-PR, Grenoble,
06 70 51 53 70

Vice-présidents biologie médicale :

- Louis LACAILLE, BM, Toulouse,
06 11 42 85 75
- Anthony LEON, BM, Nancy,
06 07 47 97 40

Vice-présidents spécialités pharmaceutiques :

- Frédéric GERVAIS, PH-PR, Lyon,
06 86 62 80 73
- Véronique MENET, PIBM, Lyon,
06 58 86 27 00

Vice-président Innovation Pharmaceutique et Recherche

- Jean-Pierre JOURDAN, IPR, Caen,
06 87 97 05 99

Vice-président relations universitaires :

- Louis LACAILLE, BM, Toulouse,
06 11 42 85 75

Webmater :

- David ROSSIGNOL, BM, Grenoble,
06 61 00 27 80

Pharmaciens Hospitaliers que de l'augmentation parfois aveugle du numéros clausus. Ce sondage a également été proposé aux derniers internes du DES PIBM, ce qui nous permet de compléter le travail de l'ancien bureau diffusé au printemps dernier ayant fait un point sur les débouchés de ce DES. A ce propos, la FNSIP a toujours défendu l'accès aux **semestres industriels** pour tous les internes désireux de s'y orienter ou tout simplement de s'y intéresser. Nous nous heurtons cependant régulièrement à la lourdeur administrative de certaines ARS qui, faisant fi du concept d'agrément national pour les semestres industriels, pénalisent quelques internes pourtant motivés. C'est dans ce sens qu'après avoir négocié avec les coordonnateurs la possibilité d'agréments exceptionnels, la FNSIP a rappelé en juin dernier aux ARS les règles en vigueur à ce sujet qui, lorsqu'elles sont respectées, évitent toute difficulté d'accès à ces stages et ne pénalisent pas l'interne !

Ces six premiers mois de mandat ont été l'occasion de faire un point sur la filière **Innovation Pharmaceutique et Recherche** dont les premiers internes sortiront dans un an. Une enquête a eu pour objectif de faire un état des lieux de la filière et surtout des activités de ses internes ainsi que de leurs objectifs professionnels. Les résultats de cette enquête vous sont en grande partie présentés dans cette édition de l'Observance HS, et seront discutés à l'occasion de l'atelier IPR qui se tiendra ce week-end. Il en ressort une diversité importante des thématiques de recherches de ces internes et une augmentation de ses effectifs. Nous déplorons actuellement les quelques propositions qui tendent à retomber dans les vieux travers de la filière Pharmacie Spécialisée. C'est pourquoi il est important pour la FNSIP de continuer à travailler sur cette filière en collaboration avec les coordonnateurs, les ARS, les chefs de services et les Doyens, afin de donner au DES IPR ses lettres de noblesse.

Nous finirons cet éditorial en rappelant que ce sont l'ensemble des internes qui font la force de la FNSIP mais également nos partenaires, et ce congrès sera l'occasion de récompenser cette année encore deux travaux de Thèse d'Exercice, l'une sur la biologie et l'autre sur la pharmacie. Ce prix permet de valoriser des travaux de grande qualité et ne pourrait exister sans le Groupe Pasteur Mutualité.

Voilà donc les quelques points sur lesquels il fallait revenir ! Vous trouverez à la suite de ce petit mot le dernier Observance Hors-Série de l'année 2012, avec une formule inchangée qui continue de faire son succès. Articles, témoignages, interviews sont au programme. Nous remercions au passage l'équipe Clermontoise qui nous fait l'honneur de nous accueillir en ce premier week-end de décembre pour un congrès que nous espérons riche en informations, en échanges et en convivialité.

Bonne lecture à tous !

Sylvain Millet & Florian Slimano
Co-Présidents de la Fédération Nationale des
Syndicats d'Internes en Pharmacie

Sachons saisir la chance d'être internes aujourd'hui, afin de bâtir au mieux la Santé de demain

L'Observance hors-série N°11
le magazine de la Fédération
Nationale des Syndicats
d'Internes en Pharmacie

Directeur de la publication :
Maryse OUVRIER

Rédacteurs :
Anne-Sophie CASTEX,
Frédéric GERVAIS,
Jean-Pierre JOURDAN,
Louis LACAILLE,
Anthony LEON,
Véronique MENET,
Sylvain MILLET,
Maryse OUVRIER,
Swanny PERRIN,
David ROSSIGNOL,
Guillaume ROUX,
Florian SLIMANO.

Charte graphique :
Philippe GARRIGUE
Guillaume SUJOL

ISSN : 2107-7053

L'Observance hors-série est un magazine édité et distribué gracieusement par la Fédération Nationale des Syndicats d'Internes en Pharmacie (FNSIP). Les images et photos utilisées dans ce support sont libres de droit. Merci de ne pas jeter ce magazine sur la voie publique après lecture ! Retrouvez mensuellement le bulletin

sur le site de la FNSIP :
www.fnsip.fr



Les Bio-rencontres

Au printemps dernier commençait le tour de France de la biologie organisé par la FNSIP. Ce tour de France des soirées « bio-rencontres » était organisé pour éclaircir un certain nombre de problématiques en ces temps de réforme de la biologie médicale et particulièrement dans le domaine libéral. En effet, très peu d'internes au sortir de leurs 4 ans d'internat possèdent aujourd'hui les notions suffisantes sur les contrats de travail, les salaires et autres pactes d'association quand il s'agit de trouver un poste dans un laboratoire en ville.

C'est donc avec le cabinet d'avocats Girault & associés spécialistes depuis plus de 20 ans et ne s'occupant exclusivement que de la biologie libérale, mais aussi accompagnés de nos partenaires historiques GPM et CMV MEDIFORCE, que commençait le tour de France des bio-rencontres FNSIP le 6 mars 2012 à Nancy.

Puis à un rythme soutenu d'une soirée par semaine environ, furent organisées les soirées dans les villes de Reims, Dijon, Besançon, Poitiers, Strasbourg, Montpellier, Clermont-Ferrand, Nantes, Angers, Lyon, Grenoble, Rennes/Brest, Bordeaux, Paris, Toulouse, Rouen/Amiens, Marseille, Lyon, Lille. Enfin, Limoges est venue clôturer ce tour des villes en octobre.

Les soirées se déroulant peu ou prou de la même façon : une première partie de présentation par les trois intervenants : les différents contrats et modes d'exercice par les avocats, les différentes modalités de prêts et emprunts pour un achat de parts par CMV MEDIFORCE, puis enfin les solutions d'assurance professionnelle et autres contrats de prévoyance par le Groupe Pasteur Mutualité. Puis une deuxième partie plus longue de questions ouvertes des internes aux différents intervenants. Les soirées se terminant par un cocktail dînatoire où tout le monde continuait d'échanger et partager.

Ces soirées rencontrèrent un franc succès. En effet elles ont permis à beaucoup d'internes de dédramatiser le milieu de la biologie libérale ainsi que l'installation du jeune biologiste et les modalités d'accèsion au capital des sociétés de laboratoire. Le dialogue à bâtons rompus a permis notamment de démystifier tous les différents types de contrats existants ainsi que le mode d'exercice en tant que biologiste au sein d'une structure libérale grâce à l'expertise des avocats. Les internes furent également en mesure de mieux prévoir leur mode de financement pour un achat de parts, ou encore pour leur emprunt immobilier personnel.



FNSIP : on fait le bilan

Au total ce sont près de 500 internes qui ont pu assister à ces soirées bio-rencontres FNSIP, leurs retours furent unanimement positifs et enthousiastes : « ... c'était vraiment une soirée [...] très enrichissante », « Cette soirée a permis de dresser un constat concret ainsi que d'avoir des expertises fiables sur le domaine de la biologie », «...on a enfin les réponses aux questions qu'on se pose depuis 4 Ans ! », « On se sent beaucoup plus confiants en l'avenir de la biologie, c'est vraiment une très bonne préparation pour rentrer dans la "vraie vie", on se sent plus grands maintenant ».

Nos partenaires furent également très satisfaits de ce tour de France des bio-rencontres, cela leur a permis de savoir quelles étaient les attentes des internes et finalement, ce qui pourrait réellement aider les jeunes biologistes diplômés dans leur première expérience professionnelle.

En conclusion, le tour de France des bio-rencontres fut une initiative unanimement saluée, que ce soit de la part des internes comme des intervenants. Le bureau actuel remercie particulièrement Lakshmi Rughoo et Vincent Vernet du précédent bureau, qui ont su concevoir et porter le projet pour qu'il puisse exister en tant que tel.

Devant un tel engouement et au vu des demandes des internes, la FNSIP a décidé de faire ce tour de France de la biologie tous les deux ans pour pouvoir toucher tous les internes de biologie au moins une fois durant leur cursus. Le rendez-vous est donc pris pour 2014 !

Enfin et comme toujours, sans vos représentants locaux aucune de ces soirées n'aurait pu voir le jour, la FNSIP remercie donc encore une fois tous les internes qui s'investissent et donnent de leur temps pour permettre au plus grand nombre d'internes d'optimiser leur parcours et de profiter tant et plus de tout ce que l'internat peut leur offrir.

L.L.

La Fédération nationale des syndicats d'internes en pharmacie et ses partenaires



SERVIER Campus

www.servier-campus.fr :

le site Servier à destination des étudiants et jeunes diplômés



Twitter au service de la FNSIP

Twitt... what ?

Twitter, c'est ce que l'on appelle un support de microblogging. Pour être simple, après une inscription ultra-rapide (en une minute maximum), vous pouvez raconter votre vie au monde entier ! Un seul impératif : 140 caractères max ! Vous pouvez donc envoyer des « SMS » plus communément appelés « Tweets » et le monde entier peut vous lire et interagir avec vous. Twitter est accessible sur toutes les plateformes actuelles : PC, Mac, Smartphone (iPhone, Android, Symbian, ...) et c'est gratuit.

En pratique, ça sert à quoi ?

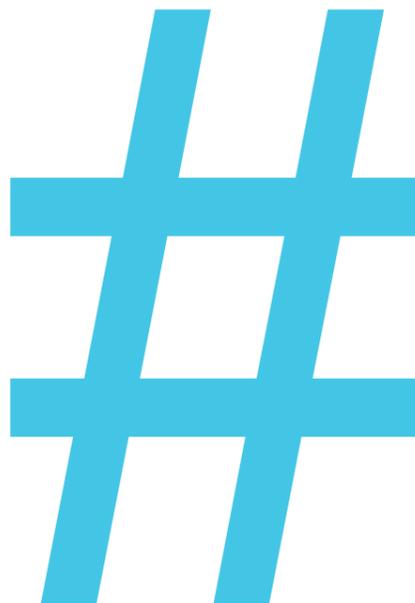
Vous pouvez avoir deux sortes d'utilisation de Twitter.

a/ Vous ne souhaitez pas donner votre vie en pâture aux internautes mais vous avez envie de vous tenir au courant ! Il vous suffit simplement de vous abonner à des comptes qui posteront des informations qui vous intéressent.

Exemple : vous êtes archi-fans de la FNSIP (et je vous comprends !), il vous suffit d'aller sur le compte Twitter de la FNSIP (<https://twitter.com/fnsip>) et de cliquer sur « Suivre ». Vous devenez donc un « follower » de la FNSIP, et lorsque vous vous connectez à votre compte, Twitter vous affiche les publications de la FNSIP par ordre chronologique. Vous êtes ainsi toujours au courant des dernières news publiées

par la FNSIP ! Mais beaucoup plus fort, et c'est là tout l'intérêt de Twitter, si vous désirez suivre en même temps des groupes de musique, des hommes politiques, des personnalités en particulier ou des anonymes : c'est possible. Vous obtiendrez ainsi votre petit fil d'actualité personnalisé et donc unique ! Sur la même page vous pourrez alors obtenir la dernière information sur le DES qualifiant, la date du prochain concert de votre groupe favori, le lieu du prochain meeting de votre homme politique préféré et ce qu'ont fait vos amis récemment.

b/ Vous pouvez également vous exprimer, et écrire des « tweets » ! Vous pouvez simplement raconter votre vie (si elle est passionnante), mais aussi poser des questions ou y répondre, etc...



Quelques règles à connaître !

Tout d'abord, le « hash tag » : c'est le mot-clé Twitter qui permet de faire une recherche sur un sujet précis. Par exemple, si vous recherchez « #pharma » (*hash tag pharma*), vous retrouverez tous les tweets qui ont utilisés ce hash tag, et ainsi retrouver les informations qui vous intéressent. Lorsque vous tweetez sur un sujet particulier, n'hésitez pas à bien placer vos hash tags pour que l'information soit facilement retrouvée par ceux qui la cherchent. Par exemple, vous souhaitez une information sur une posologie d'un médicament ; il vous suffit de poster : « Quelle est la #posologie du paracétamol chez l'enfant ? #pharma #aide » Vous aurez sans doute une réponse rapidement car il y a une importante communauté pharmaceutique et médicale sur Twitter.

Cependant, si vous voulez directement vous adresser à une personne en particulier pour lui poser une question ou lui donner un rendez-vous, vous devez utiliser le symbole « @ ». Nouvel exemple : vous voulez la date de la prochaine AG de la FNSIP ; il vous suffit de nous écrire de la manière suivante : « @fnsip : Quelle est la date de la prochaine AG de la #FNSIP ? ». Ainsi nous recevons directement votre question et nous pourrions vous répondre dans la foulée.



Pour finir, sachez que vous pouvez reposter un *tweet* que vous avez trouvé intéressant, afin de le diffuser à vos *followers* : c'est le principe du « re-tweet » ! Cela vous évite de perdre votre temps à recopier mot pour mot un message intéressant !



Le Twitter de la FNSIP !

Eh oui, vous pouvez nous suivre sur Twitter ! Notre adresse est la suivante : <https://twitter.com/fnsip> Nous essayons de vous fournir un fil d'actualité de qualité et aussi riche que possible. Il se compose de différentes informations : mises à jour sur le site, sorties de l'Observance, informations et dernières actualités sur les différentes filières, informations sur l'internet ou en Santé, dates de congrès et d'AG, etc... Le compte Twitter de la FNSIP compte plus de 100 abonnés, et vous êtes chaque jour un peu plus nombreux à nous rejoindre ! De même nous constatons plus de 66 *followers* assidus parmi lesquels l'on peut notamment retrouver Mme Catherine Lemorton, présidente de la Commission des Affaires Sanitaires et Sociales à l'Assemblée Nationale ! Ces chiffres sont en constante augmentation (+ 30 *followers* entre Juin et Septembre) et nous tenons à ce que cette plateforme de communication très utile continue à se développer. Elle sera ainsi très probablement intégrée à la future version du site internet (*under progress...*). Voici donc un nouveau moyen d'interagir avec nous, et nous tâcherons de répondre à vos questions. N'hésitez pas à vous inscrire et à nous suivre !

D.R.

Astreintes et gardes en PUI : Ça se passe comment chez vos voisins ?

Un petit point made in FNSIP sur le déroulement des Astreintes et Gardes en PUI (un grand Merci à tous les responsables locaux qui nous ont transmis ces infos même si il manque quelques villes). Globalement, les profils sont similaires, mais cela vous permet de voir comment les autres villes fonctionnent pendant les gardes de semaine, les Samedis et les Dimanches.

Le profil type en semaine est une astreinte sur site le soir avant la garde, puis une garde de nuit (rémunérée à hauteur de 100€) jusqu'au lendemain matin. La samedi matin faisant partie des 11 demi-journées d'obligation de service de l'interne (dont 2 allouées à sa formation universitaire, rappelons-le), il se décline généralement comme une astreinte sur site non rémunérée jusqu'à 13h puis une garde rémunérée (à hauteur de 150€) jusqu'au dimanche matin. Le dimanche est une garde de 24h (rémunérée à hauteur de 200€).

A l'occasion, il est toujours important de faire un rappel des principaux textes réglementaires relatifs aux gardes et les astreintes, disponibles sur le site de la FNSIP (www.fnsip.fr) :

- *Arrêté du 10 septembre 2002 relatif aux gardes des internes, des résidents en médecine et des étudiants désignés pour occuper provisoirement un poste d'interne et à la mise en place du repos de sécurité ainsi que l'Article R6153-2 du Code de la Santé Publique.* Ces 2 textes vous donneront toutes les modalités concernant le fonctionnement du service de garde ainsi que celles concernant le repos de sécurité.
- *Arrêté du 18 octobre 1989 relatif aux astreintes des internes* qui définit les modalités du système d'Astreinte (non sur site).

- *Arrêté du 12 juillet 2010 relatif à l'indemnisation des gardes effectuées par les internes, les résidents en médecine et les étudiants désignés pour occuper provisoirement un poste d'interne dans les établissements publics de santé autres que les hôpitaux locaux* vous donnant des infos sur les rémunérations de celles-ci.

Concernant le repos de sécurité, il est **obligatoire** après une garde (onze heures de repos consécutivement à 24 heures de travail). Dans le cas où ce repos de sécurité, instauré en 2002, ne serait pas respecté dans vos villes, nous vous rappelons que cette pratique est illégale. A la suite d'une campagne en ce sens réalisée par nos collègues internes en médecine, le Ministère de la Santé a diffusé à l'ensemble des Directeurs Généraux des centres hospitaliers une circulaire rappelant cette disposition (*Circulaire n°DGOS/RH4/2012/337 du 10 septembre 2012 relative au rappel des dispositions réglementaires sur le temps de travail des internes dans les établissements de santé*).

Pour toute question relative à ce sujet, n'hésitez pas à vous référer à ces quelques éléments réglementaires et si nécessaire à contacter vos représentants locaux ou nationaux (vp-pharmacie@fnsip.fr).



F.G.

Villes	Semaine	Samedi	Dimanche
Amiens	Garde (100€) 18h - 9h	Garde (150€) 9h - 9h	Garde (200€) 9h - 9h
Angers	Astreinte sur site (non rémunéré) + garde (100€) 17h - 18h30 puis 18h30 - 8h30	Garde (150€) 8h30 - 8h30	Garde (200€) 8h30 - 8h30
Bordeaux	Astreinte sur site (non rémunéré) + garde (100€) 17h - 18h puis 18h - 8h (+ Astreinte de 8h à 9h sur 1 des 2 sites)	Astreinte sur site (non rémunéré) + garde (150€) 8h - 12h sur le 1 ^{er} site 8h - 16h sur le 2 ^{ème} puis gardes jusqu'à 9h le lendemain	Garde (200€) 9h - 8h
Caen	Garde (100€) 17h - 8h30	Garde (150€) 9h - 9h	Garde (200€) 9h - 8h30
Clermont	Garde (100€) 17h - 8h30	Astreinte sur site (non rémunéré) + garde (150€) 8h30 - 12h puis 12h - 8h30	Garde (200€) 8h30 - 8h30
Dijon	Astreintes sur site (non rémunéré) + garde (100€) 17h - 18h30 puis 18h30 - 8h30	Astreinte sur site (non rémunéré) + garde (150€) 8h30 - 13h puis 13h - 8h30	Garde (200€) 8h30 - 8h30
Grenoble	Astreinte sur site (non rémunéré) + garde (100€) 16h - 18h puis 18h - 8h	Astreinte sur site (non rémunéré) + garde (150€) 8h - 13h puis 13h - 8h	Garde (200€) 8h - 8h
Lille	Garde (100€) 18h - 8h	Astreinte sur site (non rémunéré) + garde (150€) 8h30 - 12h30 puis 12h30 - 10h	Garde (200€) 10h - 8h
Limoges	Astreinte sur site + Astreinte téléphonique (60€ si déplacement) 16h30 - 19h puis 19h - 8h30	Astreinte sur site + astreinte téléphonique (rémunéré si déplacement) 9h - 13h puis 13h - 9h	Astreinte sur site (60€) + astreinte téléphonique (non rémunéré) 9h - 13h puis 13h - 8h30
Lyon	Astreinte sur site (non rémunéré) + garde (100€) 17h - 18h30 puis 18h30 - 8h30	Astreinte sur site (non rémunéré) + garde (150€) 8h30 - 13h30 puis 13h30 - 8h30	Garde (200€) 8h30 - 8h30
Montpellier	Garde (100€) 18h - 8h	Astreinte sur site (non rémunéré) + garde (150€) 8h - 12h puis 12h - 8h	Garde (200€) 8h - 8h
Nancy	Garde (100€) 17h - 8h30	Astreinte sur site (non rémunéré) + garde (150€) 8h30 - 12h30 puis 12h30 - 8h30	Garde (200€) 8h30 - 8h30
Nantes	Astreinte sur site (non rémunéré) + garde (100€) 17h - 18h30 puis 18h30 - 8h30	Astreintes sur site (non rémunéré) + garde (150€) 9h - 13h sur site annexe 8h30 - 13h30 sur site principal Puis 13h30 - 8h30	Garde (200€) 8h30 - 8h30
Nîmes	Garde (100€) 17h - 9h	Astreinte sur site (non rémunéré) + garde (150€) 9h - 12h puis 12h - 9h	Garde (200€) 9h - 9h
Poitiers	Astreinte (60€) 18h30 - 8h30	Garde (80€) + astreinte (60€) 8h30 - 18h30 puis 18h30 - 8h30	Garde (100€) + astreinte (60€) 8h30 - 18h30 puis 18h30 à 8h30
Reims	Garde (100€) 18h - 8h30	Astreinte sur site (non rémunéré) + garde (150€) 9h - 13h puis 13h - 9h	Garde (200€) 9h - 8h30
Rennes	Garde (100€) 18h30 - 9h	Astreinte sur site (non rémunéré) + garde (150€) 9h - 13h puis 13h - 9h	Garde (200€) 9h - 9h
Strasbourg	Garde (100€) 17h30 - 8h30	Astreinte sur site (non rémunérée de 8h30 à 12h, Garde de 12h jusqu'à 8h30 le lendemain (150€).	Garde de 8h30 à 8h30 le Lendemain (200€).
Toulouse	Garde (100€) + astreinte 18h - 8h puis de 8h - 9h	Astreinte sur site non rémunéré + garde (150€) 8h - 13h puis 13h - 8h + 1 interne de journée (50€)	Garde (200€) 8h - 8h + 1 interne de journée (50€)
Tours	Garde 18h - 8h30	Astreinte sur site (non rémunéré) + garde 12h30 - 18h30 sur un site Ou garde de 12h30 à 8h30 sur le 2 ^e site	Garde 8h30 - 8h30

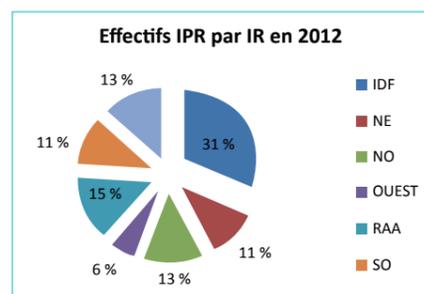
DES Innovation Pharmaceutique et Recherche : Etat des Lieux... !

La filière Innovation Pharmaceutique & Recherche (IPR) de l'internat en Pharmacie a été créée en 2008 et la première promotion, « recrutée » en 2009, fera route sur le marché du travail très prochainement. La FNSIP vous propose aujourd'hui de faire un tour d'horizon National des cursus suivis par les internes en pharmacie ayant choisi cette voie. Ce Bilan semble indispensable afin d'apprécier la pertinence de cette création d'apparence juvénile lorsqu'on la place aux côtés de ses grandes sœurs : la Pharmacie Hospitalière/Pharmacie Industrielle et Biomédicale, et la Biologie Médicale. Ce grand recensement va permettre à la FNSIP de réaliser un annuaire des internes ayant choisi ce DES. Il sera consultable en ligne (sur le site www.fnsip.fr) ainsi que les cursus et les activités de recherche et/ou hospitalières de ces internes.

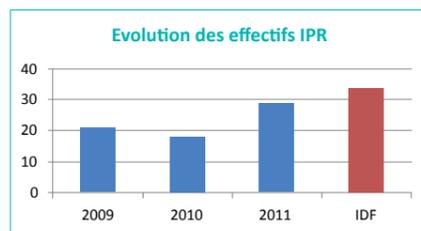
La création du DES IPR repose sur la formation à la recherche et sur la pratique hospitalière qu'elle peut offrir aux internes. Mais qu'en est-il réellement des internes qui sont aujourd'hui inscrit dans ce DES ? Ont-ils effectivement tous l'opportunité de valider un Master 2 pendant leur cursus ? La promesse faite à ces étudiants n'est-elle pas trop ambitieuse en ce qui concerne la pratique hospitalière ? Vers quels domaines de la Recherche Pharmaceutique les inscrits se sont-ils dirigés ? La réponse à ces questions va suivre. Tout d'abord, nous vous proposons une série de chiffres et de tableaux qui ont un caractère d'information brute. Une discussion sera ensuite menée sur l'ensemble des résultats.

Répartition des internes du DES IPR

Sans transition, une petite étude démographique de l'ensemble des internes IPR nous montre que 34 internes sur les 108 participants du sondage sont localisés en Ile de France (IDF). La deuxième inter-région (IR) gagnante est Rhône-Alpes Auvergne (RAA), déjà loin derrière avec 16 internes IPR. La petite dernière est l'inter-région Ouest.



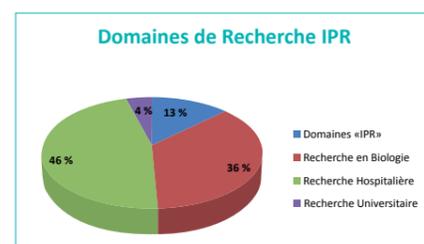
IDF : Ile de France, NE : Nord Est, NO : Nord Ouest, RAA : Rhône-Alpes Auvergne, SO : Sud Ouest.



Hormis les 34 présents en IDF dont nous n'avons pas la répartition exacte par année, le nombre d'IPR prenant un poste augmente chaque année, alors que le numérus clausus n'a presque pas évolué. Ceci montre que l'engouement pour la filière IPR, proposant la création par l'interne et pour l'interne d'un sujet personnalisé, va croissant.

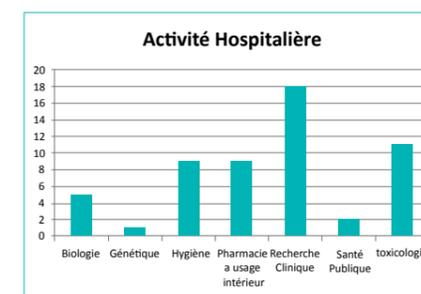
Penchons-nous sur les 68% (74 sur 108) d'internes IPR qui ont répondu au sondage de la FNSIP. Le sondage révèle que les domaines de recherche choisis sont répartis pour une part impor-

tante dans la biologie (microbiologie, biologie moléculaire...) et les autres domaines de recherche hospitalière (recherche clinique, Oncologie, Neurosciences...). En revanche peu d'internes ont pu faire aboutir des projets dans les thèmes dits « IPR » tels que les biotechnologies, Nanotechnologies et Thérapie cellulaire. Il reste enfin 3 projets à valence universitaire pure. Il est important de rappeler que d'un point de vue formation, l'intégralité des internes IPR ont validé en première année de DES, 2 Unités d'Enseignement du DES de Pharmacie.



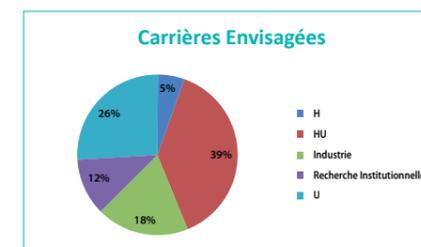
Nos internes montrent leur motivation et mettent un point d'honneur au fait d'acquiescer une expérience hospitalière puisque 55 internes sur les 74 ont ou ont eu une activité hospitalière pendant leur formation. Un domaine se démarque en particulier car 18 internes ont une activité appliquée à la Recherche Clinique. La toxicologie intéresse 11 internes dont 9 ne font que constituer le pool de garde sans activité de routine. Les Pharmacies à

Usage Intérieur font travailler 9 internes IPR actuellement en niveau 1 (volonté inter-régionale), sans doute n'y resteront-ils pas l'intégralité de leur internat. 9 internes ont également la possibilité d'exercer en hygiène. La biologie médicale accueille 5 internes dans des domaines ultra spécialisés (sang de cordon, ...) dont 4 prennent des gardes (bactériologie, biochimie, ...).



Les internes IPR ont également, pour 65% de ceux qui ont répondu, une activité d'enseignement. Il est à noter que les internes IPR, de la même manière que leurs confrères, s'investissent dans la formation des étudiants. Mais vers quel profil de carrière ces

internes IPR souhaitent-ils se diriger ? Les profils Hospitalo-Universitaire et Universitaire sont en tête des envies, ce qui, à la vue des données présentée dans cet article, apparaît tout à fait logique.



H : Hospitalier
HU : Hospitalo-Universitaire, U : Universitaire

Cette grande compilation de données est très précieuse. Elle permet de situer la filière IPR par rapport aux deux autres. La filière IPR montre une grande diversité de domaines d'application mais elle s'étale, notamment de par la pratique hospitalière développée, sur les deux autres DES.

La création du DES IPR présente, 4 ans après, un bilan très positif de par la hausse annuelle de ses effectifs. Le pari de la spécialisation d'internes en Pharmacie à la recherche dans des domaines variés innovants, soit par la matière soit par la technique, est réussi, surtout dans le milieu de la recherche hospitalière. C'est donc en ce sens que la FNSIP veut orienter la filière IPR à l'avenir.

Pour rappel, les DES Pharmacie et Biologie Médicale sont considérés

comme qualifiants. Autrement dit, la filière doit voir les nouveaux internes s'orienter très rapidement vers une activité hospitalière formatrice mais non handicapante.

Pour cela, la FNSIP propose dans un premier temps d'informer les internes par le biais d'articles et d'autres moyens de communications (Facebook, Tweeter, mailing lists, ...) qu'il est dangereux de s'investir sur des profils de postes trop orientés sur les pratiques de routine en Biologie Médicale et en Pharmacie. Une deuxième solution, non des moindres, est de correctement cadrer les maquettes IPR et de vérifier que les lieux de stages sont conformes et en adéquation avec les futures qualifications des deux autres DES. Ce travail relève de la responsabilité de plusieurs intervenants, les Agences Régionales de

Santé, les Coordinateurs Inter-Régionaux, Régionaux, les Chefs de Service et les Tuteurs. Il ne faut pas oublier l'importance du devoir que nous avons, en tant qu'internes IPR déjà en poste, d'orienter correctement nos jeunes confrères. Ceci est aussi l'affaire des VP-IPR locaux qui doivent déjà être conscients des limites exposées ici.

C'est avec grand espoir sur l'avenir de la filière IPR que la FNSIP a réalisé cet état des lieux. L'avenir de l'internat IPR dépend de l'implication professionnelle quotidienne de chacun d'entre vous.

J.P.J.

Publications et points SIGAPS : mode d'emploi

Qu'est-ce que le SIGAPS ?

Le Système d'Interrogation, de Gestion et d'Analyse des Publications Scientifiques (SIGAPS) est un logiciel né à Lille en 2002 et mis en place à partir de 2006 au sein des établissements de santé ayant des activités de recherche. Il extrait ses informations à partir du serveur Medline-Pubmed, qu'il croise avec celles d'un annuaire contenant les caractéristiques des chercheurs et équipes de recherche. L'indicateur obtenu permet ainsi de visualiser, recenser, analyser, et évaluer la production en matière de recherche scientifique, à l'échelle d'un auteur, d'un pôle ou d'un établissement par exemple.

Elaboré dans le cadre de la réforme des modalités de financement des MIGAC (Missions d'Intérêt Général et d'Aide à la Contractualisation), il a pour objectif d'automatiser en temps réel le recensement et l'analyse des publications réalisées par les établissements hospitalo-universitaires. Le score qui en découle permet alors le financement d'une partie des MERRI (Missions d'Enseignement, de Recherche, de Référence et d'Innovation).

Le SIGAPS et les MIGAC

Comme beaucoup le savent déjà, la création des MIGAC fait suite à la réforme de la T2A, pour la compensation de charges ne pouvant être tarifées à l'activité. Les MIGAC regroupent les MIG (missions de santé publique : aide médicale urgente, prévention de la santé, etc) et MERRI, et les AC (Aides à la Contractualisation : développement d'une activité, maintien d'une activité déficitaire, etc).

C'est dans le cadre du financement des MERRI que le score SIGAPS a été élaboré. Il est basé sur trois volets :

- un socle fixe (qui devrait avoir disparu d'ici à cinq ans, suite à la parution de la circulaire n° DGOS/R1/2012/DGOS/R1/131 du 16 Mars 2012), visant à couvrir les frais de structure
- une part variable (appels d'offre, structure labellisée, etc)
- une part modulable, basée sur les indicateurs de résultat.

Ces indicateurs de résultats sont au nombre de quatre : l'enseignement, les essais cliniques, les brevets et autres valorisations, et les publications (toute publication étant comptabilisée pour une période de cinq années). Le calcul d'un score SIGAPS permet de lui relier une valeur financière directement reversée pour les MERRI.

Comment se calcule le score SIGAPS ?

Le score SIGAPS est calculé à partir de deux composantes :

- La catégorie de la revue dans laquelle la publication est réalisée (C)
- La position du signataire (ou la meilleure des positions en cas de co-auteurs) (P)

Il existe six catégories pour le journal scientifique : A, B, C, D, E, et NC (non connu). Cette catégorie est attribuée en fonction du positionnement de son Impact Factor (IF) ramené à celui des autres journaux de sa discipline. La création des catégories a été réalisée pour chaque discipline donnée, déterminant pour chacune d'entre elles le nombre de journaux qui y sont rattachés.

Pour résumer, l'Impact Factor d'un journal est le rapport entre le nombre de fois où les articles publiés dans ce dit journal sont cités dans d'autres revues ramené au nombre d'articles publiés dans cette revue. Cet IF estime donc la visibilité d'un journal scientifique et est variable d'une année à l'autre (pour l'année A par exemple, on se base sur les deux années précédentes pour mesurer l'impact).



A chaque journal est rattaché un IF (déterminé par l'Institute for Scientific Information ISI) et une médiane globale, les quartiles et le 90e percentile sont ainsi réalisés pour chaque discipline. Par exemple, la catégorie A est située entre l'IF le plus élevé relevé pour une discipline donnée (100%) et le 90e percentile (cela revient donc à isoler les 10% de revues dont l'IF est le plus élevé), la catégorie B entre le 90e percentile et le 75e percentile, la catégorie C entre le 75e percentile 75% et le 50e percentile, etc... La dernière catégorie, NC, correspond aux revues ou journaux non classés par l'ISI (actes de congrès par exemple).

La position du signataire parmi les auteurs est recensée selon quatre modalités : premier auteur ou dernier auteur, deuxième auteur, troisième auteur, et autres auteurs.

A chacune de ces catégories sont reliés un nombre de points définis qui permet le calcul du score final : catégorie du journal scientifique multiplié par la position dans les auteurs soit C x P.

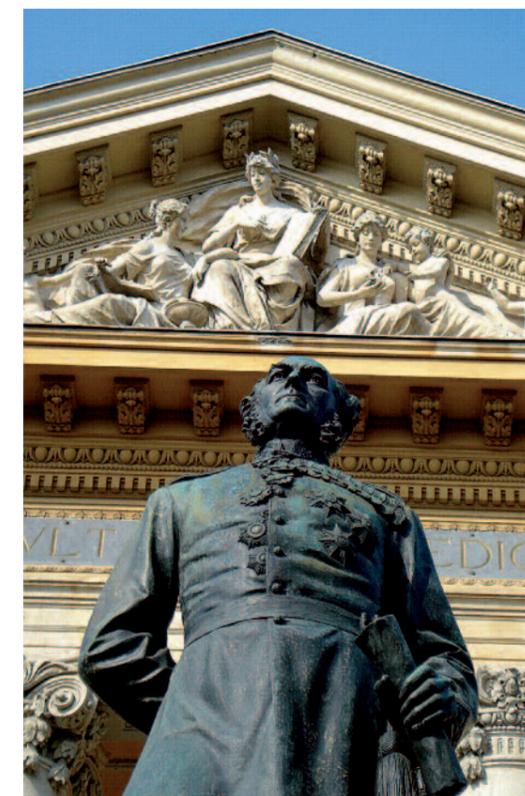
Le score d'un article varie donc entre 1 et 32 points. Le score d'une équipe correspond quant à lui à la somme des scores de tous les articles. Si un article contient plusieurs auteurs, le score retenu est celui qui correspond au maximum des scores des auteurs, chaque article ne pouvant être comptabilisé qu'une fois. A savoir : la valeur d'un point correspond à environ 500 euros...

Journal scientifique		Position dans les auteurs	
Catégorie	Nombre de points	Catégorie	Nombre de points
A	8	1 ^e position	4
B	6	2 ^e position	3
C	4	3 ^e position	2
D	3	Autre position	1
E	2	Dernier auteur	4
NC	1		

Idées reçues et défauts du SIGAPS

Pour reprendre dans le thème du symposium hospitalo-universitaire qui s'est tenu à Paris le 22 Juin dernier et lors duquel la FNSIP est conjointement intervenue au côtés de l'ISNIH pour défendre la position des jeunes sur les carrières HU, un intervenant faisait remarquer à l'auditoire que publier dans une revue à l'IF élevé en 3^e auteur ne rapporte donc pas plus de points que publier dans une revue d'IF moins élevé en tant que 1^e auteur. Le choix du journal scientifique retenu est par ailleurs déterminant, étant donné que son IF sera comparé aux IF des autres journaux de sa discipline et conditionnera son classement en catégorie A, B, ... Le choix de cette méthode peut cependant être discuté. En effet, si un journal est rattaché à plusieurs disciplines, il se verra déterminer une catégorie qui les prend en compte toutes les deux. Or, s'il est bien classé parmi la 1^e discipline (discipline de référence) (A), et très mal classé dans la 2^e (E), il sera catégorisé en C malgré la bonne reconnaissance dans sa discipline de référence...

Le score SIGAPS, dont la finalité première était l'évaluation d'une activité globale, tend également à être utilisé pour évaluer l'activité individuelle de publication, et notamment dans les grilles du conseil national des universités (CNU) françaises, entraînant alors un biais d'évaluation. Par exemple, le score SIGAPS d'une personne qui a publié x fois en n-ième position pourra présenter un score SIGAPS plus important que celui d'une autre personne qui a publié deux fois en 1^e nom. De même,



DOSSIER

un chercheur d'une structure telle que l'INSERM pourra se retrouver avec un score SIGAPS plus élevé qu'un chef de clinique ou un assistant. Les différences de « mentalité » entre ces deux types de chercheurs est également souvent différente : le chercheur INSERM ayant plutôt tendance à publier peu mais dans des revues de catégorie A et le chercheur hospitalo-universitaire plus souvent et dans des revues de catégories « moyennes ».

Enfin, c'est la notion de « chercheur » qui est toute relative entre les chercheurs « mono-appartenants » et ceux qui sont bi-appartenants, c'est-à-dire les corps HU. L'évaluation de l'activité individuelle de publication ne prend pas en compte le temps passé prévu pour des activités de recherche du prétendant aux carrières universitaires alors qu'il tombe sous le sens qu'un AHU ou Chef de Clinique partage son activité professionnelle entre ses fonctions hospitalières et ses fonctions d'enseignement-recherche, ce qui entraîne un autre biais.

Le SIGAPS en pratique

- Avant de soumettre dans les revues, prenez connaissance de leur catégorisation.
- Remplissez correctement les champs des auteurs et l'adresse. Il existe parfois des problèmes d'homonymes, d'où la nécessité de faire valider la publication.

Généralement, l'établissement présente à travers un document la manière de mettre en page l'article, afin de pouvoir bénéficier de statistiques les plus exhaustives possible, et de l'enveloppe budgétaire MERRI correspondante.

Pour conclure, une enquête récente du syndicat national des Chefs de Cliniques de Hôpitaux montre que moins de la moitié de ces derniers savent ce qu'est un score SIGAPS. Informez vous donc au plus tôt afin d'éviter les mauvaises surprises !

M.O., F.S



Appel à candidature pour des bourses de recherche de la Fondation d'entreprise Groupe Pasteur Mutualité

Notre fondation a pour mission de soutenir et promouvoir les connaissances et les nouvelles techniques thérapeutiques applicables au bénéfice des patients. Dans ce cadre, elle attribue chaque année des bourses pouvant atteindre 20 000 euros chacune pour une valeur globale d'au moins 100 000 euros.

Renseignements et téléchargement des dossiers de demande de bourse sur www.fondationgpm.fr
Contact : fondation@gpm.fr / **Date limite de dépôt des dossiers de candidature : le 31 mars de chaque année**

Fondation d'entreprise Groupe Pasteur Mutualité - 34, boulevard de Courcelles 75809 Paris cedex 17. Fondation d'entreprise régie par la loi n°90-559 du 4 juillet 1990 et par le décret n°91-1005 du 30 septembre 1991 modifié.

Interne à l'OMS ? et pourquoi pas !

Il est prévu dans le déroulement de l'internat l'accès à des stages dits « extrahospitaliers ». Ils sont l'occasion de réaliser un semestre dans une structure qui ne soit ni un CHU ni une industrie pharmaceutique, et de découvrir des métiers parfois méconnus. Anne-Sophie Castex, interne à Reims, nous raconte son expérience.

1/ Peux-tu nous présenter ton cursus en quelques mots ?

J'ai passé le dernier concours de l'internat en septembre 2007, je suis dans la dernière promo du feu DES de Pharmacie Hospitalière et des Collectivités. En quelques mots, j'ai validé durant mon internat : quatre semestres en PUI-pharmacotechnie, essais cliniques/assurance de la qualité, stérilisation et un semestre polyvalent au CHT de Tahiti, deux semestres à l'ARS et un en hygiène. J'ai également effectué 6 mois au bureau de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) de Lyon en épidémiologie.

2/ Dans le cadre de ton internat, tu as réalisé un stage au sein du bureau de l'OMS de Lyon. Quelles étaient tes motivations ?

J'ai toujours été intéressée par la santé publique. Je trouve que l'étude de la santé des populations, la prévention et la mise en place d'actions sont des activités primordiales pour améliorer le niveau de vie des populations. En tant que jeune citoyenne du monde, je me sens concernée par les problèmes de santé de portée mondiale et j'ai voulu profiter de mon internat pour aller là où il est difficile d'aller en temps normal. Je me suis dit que je n'aurais peut-être pas d'autres occasions de voir ce qu'est l'OMS. C'est en faisant des recherches sur internet que j'ai découvert le Bureau de l'OMS de Lyon pour la préparation et la réponse des pays aux épidémies. Mais je ne savais pas s'ils accepteraient de m'accueillir.

3/ As-tu eu des difficultés pour accéder à ce terrain de stage ?

Lors de mon premier appel téléphonique, mon interlocuteur, médecin, a été surpris : il voulait savoir pourquoi je souhaitais venir dans son service alors que j'étais interne en pharmacie hospitalière et des collectivités ? J'ai dû l'assurer de ma motivation, lui expliquer que j'avais commencé à m'orienter dans cette voie en passant des DIU d'hygiène et d'épidémiologie, et le convaincre que les pharmaciens aussi



pouvaient faire de la santé publique. Même si ce sont des domaines plutôt éloignés du monde du médicament, nous sommes également des acteurs de santé publique et des éducateurs en santé. Il a été réceptif à mon discours et m'a dit par la suite être content d'attribuer le poste à quelqu'un qui le voulait vraiment.

J'ai effectué ma demande de « stage hors inter-région d'origine et extrahospitalier » via l'ARS qui gère les internes de mon inter-région. Le poste étant créé pour un interne de santé publique, j'ai fait un dossier de demande d'ouverture de poste pour ma filière PHC.

Il a fallu que je me batte pour obtenir ce stage. Au niveau des coordonnateurs, j'ai entendu de tout. Déjà lorsque je m'intéressais à l'humanitaire, on me disait « pas question, l'humanitaire ça forme, ok, mais ça déforme tout autant ». Pour l'OMS, j'ai entendu que je n'étais pas dans la bonne filière pour pouvoir prétendre à ce type de poste. Heureusement, le coordonnateur de l'inter-région de Lyon m'a soutenu, ce qui m'a conforté dans ma décision. Dans son avis favorable, il a spécifié qu'il y avait un besoin de pharmacien en santé publique et que l'OMS constituait une bonne opportunité pour nous.

4/ Peux-tu nous décrire très brièvement l'activité générale du bureau de Lyon ?

Le bureau de Lyon fait partie du Programme de Coordination du RSI (Règlement Sanitaire international) au sein du groupe Sécurité Sanitaire et Environnement au siège de l'OMS. La mission impartie au bureau OMS de Lyon, en collaboration avec les bureaux régionaux et les bureaux pays de l'OMS, est d'aider les pays à renforcer leurs systèmes nationaux de surveillance et d'intervention afin de mieux détecter, évaluer et notifier les événements de portée internationale et de mieux faire face aux situations d'urgence d'ampleur internationale présentant un danger pour la santé publique, en application du Règlement Sanitaire International. C'est un bureau qui emploie environ 30 personnes de 14 nationalités différentes, et j'étais plus spécifiquement rattachée à l'équipe visant à soutenir le développement de systèmes de surveillance épidémiologique. L'équipe était constituée de deux médecins épidémiologistes et d'une assistante.

5/ Quelles sont les missions qui t'ont été confiées durant ce semestre ?

J'ai eu la chance de pouvoir participer à l'ensemble des activités du service : réunions d'unité et de bureau hebdomadaires, participation aux projets de surveillance épidémiologique, expertise technique pour la réalisation des programmes de formation.

Concrètement, j'ai participé au projet EpiSouth Plus, réseau pour le contrôle des menaces pour la santé publique et des autres risques de biosécurité dans la région méditerranéenne et les Balkans. J'ai eu la tâche d'analyser les données des pays de l'OMS et de rédiger un rapport qui a permis de mettre en exergue les faiblesses des pays concernés, et de déterminer des axes de travail pour y remédier. Pour ce pro-

jet, je travaillais en collaboration avec l'Institut National de Santé Italien.

6/ Comment as-tu été considérée par tes collègues ?

J'ai été rapidement intégrée dans l'équipe. Dès les premiers jours, j'avais une mission précise, et je savais ce qu'on attendait de moi. C'est agréable de sentir qu'on fait partie de l'équipe, et de ne pas être vu comme le stagiaire qui a un mémoire à faire. Mes collègues ont été étonnés avec moi, peut-être parce qu'ils ont vu ma motivation et ma volonté de bien faire mon travail. Mon responsable a pris le temps de me former et de me guider. Il m'a laissé prendre des initiatives, m'a envoyé tenir un stand de présentation de notre département à l'assemblée mondiale à Genève, et m'a emmené à Rome pour la présentation du rapport sur lequel j'avais travaillé.

Tout cela a été une expérience hors du commun et passionnante !

7/ Avec le recul, que t'a apporté cette expérience ?

En tant que future professionnelle de santé souhaitant exercer dans le domaine de la santé publique internationale, les objectifs pédagogiques que je m'étais fixés ont été remplis : acquisition de la connaissance du fonctionnement d'une Organisation Internationale avec le développement de l'aptitude à travailler en langue anglaise ; acquisition des procédures de mise en place de nouvelles normes et recommandations ; compréhension des différences de cultures entre les diverses régions de l'OMS...

C'est donc une nouvelle vision de la santé publique que j'ai découverte, et cela a été très enrichissant ; j'ai aujourd'hui toujours le secret espoir d'intégrer une Organisation Internationale de santé...



CURSUS

8/ Quelles sont les perspectives d'un ancien interne en pharmacie au sein d'une organisation / structure comme l'OMS ?

Les perspectives... Il est difficile pour un ancien interne d'intégrer une Organisation Internationale dès la fin de son internat. Les offres de postes relayées par leurs sites internet sont destinées à des spécialistes de la santé, des experts ayant plusieurs années d'expériences à l'international dans le domaine de la santé publique. Les médecins et pharmaciens que j'ai rencontrés ont soit travaillé longtemps dans des Organisations Gouvernementales ou Non Gouvernementales comme Médecins Sans Frontières avant de postuler sur un poste à l'OMS, soit eu la chance de bénéficier d'une opportunité qui leur aura permis d'intégrer plus rapidement cette organisation. Pour l'OMS, il existe un système de recrutement électronique qui permet de créer une fiche notice personnelle et de postuler plus facilement sur les postes proposées. Il y a aussi la Mission des Fonctionnaires Internationaux, rattachée au Ministère des Affaires Etrangères qui a pour mandat de soutenir et de promouvoir la présence de la France dans les Organisations Internationales. Elle est amenée à rechercher des candidats aux profils particuliers pour des postes ciblés.

9/ Penses-tu que cette expérience pourrait être renouvelée et déployée sur un plus grand nombre d'internes ?

Cette perspective professionnelle correspond parfaitement à un profil d'interne en pharmacie en filière PIBM, filière que je ne connaissais à l'époque que sous la bannière de l'industrie pharmaceutique.

Dans tous les cas, ce n'est pas facile de faire des stages « hors normes ». Pourtant, je me dis tous les jours qu'au contraire, l'internat devrait être un moyen de diversifier ses stages et de créer des parcours sur mesure... Je reste convaincue que le pharmacien doit s'ouvrir, au moins pendant cette période de formation universitaire et pratique, à des univers a priori éloignés du monde pharmaceutique stricto sensu, y montrer sa plus-value, y apporter sa pierre, voire y faire sa place. Cet enrichissement est réciproque, il permet une acculturation mutuelle, source d'un exercice futur partagé dans des voies plus classiques, ou collégial si on poursuit dans des chemins de cette nature, certes spécifiques, mais où le pharmacien a toute sa place.

10/ Ton credo pour finir ?

Ce sera une phrase de ma responsable à l'ARS : la santé publique n'est pas l'apanage des médecins ! Alors fonçons !

*Anne-sophie, interne de 8e semestre, Reims
Propos recueillis par F.S.*

> **CMV Mediforce** propose aux professionnels de santé une offre complète de solutions financières répondant à leurs besoins de financement et d'investissement.

Notre savoir-faire, apporter des réponses personnalisées à l'ensemble des besoins de nos clients :

- > Expertise dans les financements des professions libérales de santé.
- > Diversité de l'offre de financement adaptée à chaque spécialité.
- > Prise en charge totale de votre projet par un interlocuteur dédié.
- > Des correspondants de proximité dans chaque région.
- > Taux préférentiels réservés aux praticiens libéraux.

Contactez-nous...

Nos conseillers sont à votre écoute pour tous vos besoins de financement.

N° Vert 0 800 233 504

Appel gratuit depuis un poste fixe

Vous pourrez découvrir toute notre offre de produits, faire des simulations, demander un crédit sur notre site

www.cmvmediforce.fr



* Offres sous réserve d'acceptation par CMV Médiforce

CMV Médiforce - SA au capital de 7 568 120 €
123 rue Jules Guesde - TSA 51 111 - 92683 Levallois-Perret Cedex.
Siège Social : 1, bd Haussmann - 75009 Paris - RCS Paris 306 591 116
SIRET 306 591 116 00034 - ORIAS 07 02 88 60 - APE 6491 Z
Document non contractuel

cmv médiforce
GRUPE BNP PARIBAS

Le financement
des professionnels
de santé

Un semestre de biologie médicale au fin fond de l'Afrique

A la recherche de cursus originaux que vous êtes de plus en plus nombreux à obtenir, voici celui d'un interne de biologie médicale, parti six mois à Madagascar afin de plancher sur un projet recherche de l'Institut Pasteur...

Quelles démarches as-tu effectuées pour obtenir ce stage ?

J'ai obtenu mon stage en répondant à une annonce sur le site Internet du réseau de l'Institut Pasteur, recherchant un interne pour un projet de 6 mois en parasitologie à Madagascar. Cette idée de stage alliant recherche et formation à l'étranger me trottait depuis un moment dans la tête. Les stages à l'étranger ne sont pas possibles en niveau 1 pour la biologie médicale, j'ai donc effectué la démarche pour partir en début de niveau 2. La destination m'importait peu, du moment qu'elle soit dépaysante, et que mon travail là-bas soit axé sur la recherche et puisse éventuellement me servir de base pour une thèse. J'ai ainsi cherché un stage via des ONG, des fondations,...etc, et j'ai finalement trouvé à l'Institut Pasteur de Antananarivo. Il ne faut pas hésiter à demander aussi aux biologistes et aux universitaires s'ils connaissent des personnes potentiellement intéressées par un stagiaire. Mes recherches de stage ont commencé en janvier de la 2e année pour le mois de novembre.

Comment s'est passée la mise en place et les démarches pour obtenir ce stage ?

Une fois le stage trouvé, les difficultés administratives ont commencé... J'ai tout d'abord contacté les responsables pédagogiques du CHU et de l'inter-région pour qu'ils me donnent leur accord afin de valider ce stage dans mon cursus d'internat. J'ai fait passer mon stage comme stage inter-CHU bien que cela n'en soit pas un, pour une demande de financement. Par chance, mon dossier a été accepté in extremis, car toutes mes autres demandes de bourse avaient échouées !

Les autres démarches avant le départ n'ont pas été une mince affaire non plus ! Demande de visa, assurance rapatriement, assurance responsabilité civile applicable à la situation, demande de renseignements auprès de l'assurance maladie, de la mutuelle, contacter la banque pour avoir des facilités une fois là-bas, anticiper le logement, etc...

Il faut aussi penser aux vaccinations à faire (minimum 1 mois avant le départ, avec la médecine du travail ou les consultations de médecine tropicale), prévoir une petite trousse pharmacie, et pourquoi pas apprendre quelques mots de malgache : *ManaoahoanaTompoko, inonanyvaovao* ?



Comment s'est déroulé ton stage à Madagascar ?

L'objectif de mon stage était de mettre en place des outils diagnostiques pour les parasitoses intestinales opportunistes (microscopie et PCR) afin de lancer une nouvelle thématique de recherche. J'ai pu avancer ce projet, pas



entièrement car il y avait trop à faire pour 6 mois. Cela a été très formateur, car j'ai pu voir les différents aspects de l'activité de recherche : techniques, commandes de matériel, bibliographie, formation, administratif, recherche de fonds, rédaction d'abstract,... J'ai eu la chance d'avoir beaucoup de liberté et d'indépendance pour mener mon projet ! Par contre, Madagascar est le pays du Mora mora, où tout prend plus de temps même si l'on se démène pour faire avancer les choses... Au final, ce stage m'a beaucoup apporté, tant au point de vue personnel que professionnel. Par ailleurs, la vie à Madagascar n'est pas désagréable. J'étais logé dans une maisonnette de l'Institut Pasteur. La capitale laisse pas mal de possibilités de loisirs et de promenades dans toutes sortes de marchés, boutiques, échoppes vendant des épices, etc... Il faut cependant rester prudent vis-à-vis de l'insécurité croissante.

En résumé, cela a été un stage très enrichissant avec beaucoup de rencontres, la découverte d'un pays très différent du nôtre, avec ses particularités, sa culture,...

Quelles sont tes perspectives, suite à ce stage ?

Ces travaux me servent aujourd'hui dans mon sujet de thèse. J'ai eu ma première expérience d'un laboratoire de recherche et j'ai soumis un abstract avec présentation orale pour un congrès européen de parasitologie. Cela m'a confirmé dans mes choix de spécialisation en parasitologie-mycologie. J'ai commencé un M2R et je retournerai là-bas pour le stage de M2R.

*Guillaume,
interne de biologie médicale 6e semestre, Grenoble*



Les métiers de l'industrie : exposé d'une soirée réussie entre internes et industriels

Le 31 Mai 2012 à Lyon s'est déroulée la première soirée « Les métiers de l'industrie ». Cet événement a eu lieu à l'initiative du Syndicat des Internes en Pharmacie de Lyon (SIPHL) et de l'Association des Internes en Pharmacie et Biologie de Grenoble (AIPBG), et élaboré en partenariat avec la FNSIP. Ses objectifs : donner un aperçu des possibilités de carrières dans l'industrie, faire découvrir quelques exemples concrets de carrières et profils industriels accessibles aux pharmaciens, et surtout permettre la rencontre et l'échange entre internes et industriels. La SIPHL et l'AIPBG ont ainsi fait appel à cinq pharmaciens issus de l'industrie pharmaceutique et du dispositif médicaux, afin qu'ils puissent exposer leur travail au quotidien et présenter leur carrière passée et à venir.



La soirée a commencé par une présentation générale de l'internat et notamment de la filière DES Pharmacie option PIBM. Cette filière est désormais choisie en fin de niveau 1 du DES pharmacie et les possibilités de stages sont nationales (et non inter-régionales). Un annuaire PIBM a été réalisé, disponible depuis quelques mois et diffusé sur le site de la FNSIP, qui illustre le parcours d'anciens internes

PIBM (rubrique « Contact », onglet Communauté ou <http://www.fnsip.fr/test/contact/communaute/301-annuaire-pibm.html>). De même afin de faciliter l'accès de ces stages à tous, il existe un tableau regroupant au niveau national les stages industriels (également sur le site de la FNSIP, rubrique « L'internat », ou pibm.fnsip.fr).

Sophie Rousset, du laboratoire Roche a poursuivi cette soirée par une présentation générale des différents métiers de l'industrie pharmaceutique, les profils d'internes recherchés, etc : qu'il s'agisse de recherche, de développement, de production ou encore de commercialisation, post-commercialisation et diffusion...

Ont suivi les présentations des différents intervenants, très concrètes et basées sur leurs parcours et leurs activités actuelles :

- Alice Gagnard, ancienne interne PIBM de la région Rhône-Alpes, actuellement attachée régionale scientifique Méthadone® pour les laboratoires Bouchara Recordati,
- Cécile Pascaretti, pharmacien en assurance qualité pour le laboratoire Merck Serono,
- Thierry Aslanian, ancien interne PIBM actuellement directeur Marketing dans les implants orthopédiques, au Groupe Lépine,
- Christophe Dufays, ancien interne PIBM de la région Rhône-Alpes, actuellement Référent affaires médicales pour le laboratoire Ipsen,
- Caroline Vergne, ancienne interne PIBM de la région Rhône-Alpes, actuellement en poste au CNHIM/Exhausmed



Les intervenants n'ont ensuite pas hésité à répondre aux questions. Pour vous, voici un petit résumé des conseils donnés :

- Il est **indispensable de réaliser une thèse**. De nombreux postes industriels ne nécessitent pas de pharmaciens thésés mais l'évolution vers des postes à responsabilités tels que pharmacien responsable sont ou deviendront inaccessibles sans thèse.
- Il faut absolument réaliser des **semestres hospitaliers** : c'est la vraie **plus-value** de cette filière. Ces semestres permettent une réelle connaissance du monde hospitalier et des instances dans et avec lesquelles l'industrie pharmaceutique évolue.
- **Le master 2 est un plus**, il peut faire la différence. Mais faire un master pour faire un master serait une erreur ; le M2 doit être en cohérence avec votre maquette. Il n'est pas recommandé de cumuler plus de deux master, une personne en réalisant trois donnera l'impression de ne pas trop savoir ce qu'elle veut faire...
- **L'anglais est un prérequis incontournable !**
- Les industriels recherchent « **une personnalité** » plus qu'un diplôme : sachez vous vendre, montrez de quoi vous êtes capable.
- Soyez « **humble** » : ne pas croire que parce qu'on a fait l'internat, tout nous est désormais dû. Un interne

fraîchement diplômé commencera sûrement à un « petit » poste, mais évoluera généralement plus rapidement. Dans l'industrie vous devrez manager des équipes hétérogènes d'un point de vue diplôme et formation : il dépendra de vous de savoir vous adresser à différents corps de métiers.

- Enfin, l'internat n'est pas une succession de stages, mais plutôt un enchaînement de postes, de semestres. Lors de vos stages, considérez-vous comme interne : en stagiaire pro-actif, qui sait écouter, prendre des décisions et faire des propositions. D'ailleurs évitez de parler de « stages », dites plutôt « postes », un détail qui peut faire la différence... !

Oui, tout le monde à sa place en industrie !

Et pour le reste, rendez-vous sur le site du SIPHL pour y découvrir les présentations ! (www.siphl.fr rubrique « l'internat à Lyon »/ « événements »)

V.M.



Vers une harmonisation Médicale : quels changements

Voilà la question que beaucoup d'internes en DES de Biologie Médicale se posent : et si l'on harmonisait le DES de Biologie Médicale, pour en finir avec l'existence individualisée de la filière pharmaceutique et médicale au cours de notre internat commun ? A l'issue de notre DES nous seront tous biologistes médicaux sans distinction de notre filière d'origine, quel est donc l'intérêt de conserver une telle distinction ?

Harmonisation : quoi et pourquoi ?

Par le terme d'harmonisation nous entendons un seul pool d'internes en biologie médicale, quelle que soit sa filière d'origine, pharmaceutique ou médicale.

Actuellement, l'organisation du DES est une répartition par inter-région pour nous pharmaciens, tandis que les médecins sont répartis par ville. Ces différences engendrent une organisation difficile à mettre en place, chaque année au moment de l'ouverture des postes des uns et des autres. L'augmentation du numerus clausus chez les médecins et sa diminution chez les pharmaciens commence également à poser certains problèmes dans l'attribution des postes, avec l'appauvrissement du nombre de ces derniers dans les grandes villes pour les pharmaciens, ne pouvant parfois plus se positionner sur certains postes.

L'harmonisation permettrait ainsi d'en finir avec ces problèmes et de simplifier l'organisation du DES. En revanche, elle engendrerait inévitablement d'opter pour l'un ou l'autre des systèmes. Ceci entraînerait obligatoirement pour l'une ou l'autre des filières de fonctionner différemment des autres spécialités (médicale ou pharmaceutique).

La question n'est pas simple, car les deux systèmes présentent leurs avantages et leurs inconvénients :

- Les médecins fonctionnent « par ville » et disposent d'une facilité à réaliser des inter-CHU. En revanche, cela nécessite d'en réaliser la démarche à chaque fois que l'on souhaite changer de ville, ce qui limite la mobilité.
- Notre système « par inter-région » nous permet d'aller voir si l'herbe est plus verte ailleurs. L'inconvénient en est malheureusement de pouvoir être amené à changer régulièrement de ville sans que ce soit pour autant un choix.

La FNSIP a ainsi lancé un grand sondage à destination des internes de DES de biologie médicale, pharmaciens et médecins, afin de nous assurer que la majorité des internes sont pour une harmonisation du DES. Dans un deuxième temps, nous avons demandé votre préférence entre ces deux systèmes.

Pour ou contre l'harmonisation ?

La participation n'a malheureusement pas été au rendez-vous. Nous n'avons obtenu que 183 réponses à ce questionnaire, dont une majorité d'internes issus de la filière pharmaceutique (147 internes soit 80% des participants). Seuls 36 médecins ont répondu. Trois villes n'ont donné aucun signe de vie.

Pour ce qui est de la question essentielle : pour ou contre l'harmonisation, nous sommes une large majorité à la souhaiter, plus de 92% des internes y ont ainsi répondu favorablement.



du DES de Biologie Médicale à venir ?

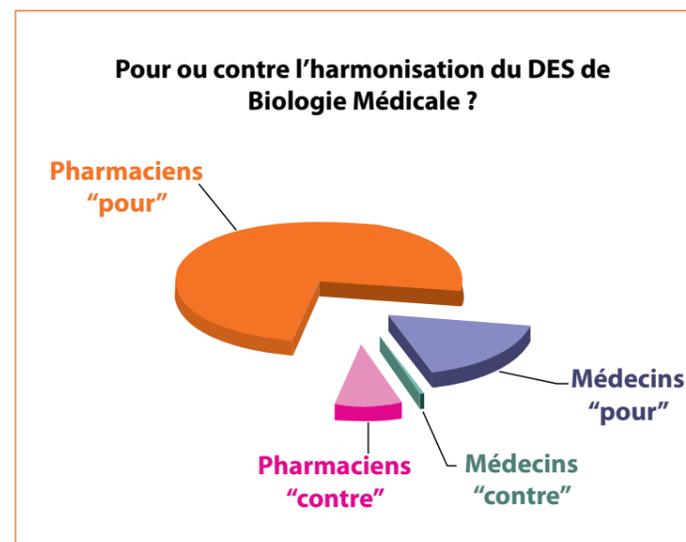


Figure 1 : Pour ou contre l'harmonisation du DES de Biologie Médicale ?

La figure n°1 montre que, quelle que soit la filière d'origine, la majorité des internes qui ont répondu à ce sondage sont en faveur d'une harmonisation du DES de Biologie Médicale.

Le détail par filière indique que 97% des médecins et 91% des pharmaciens y sont en faveur. Prudence cependant, sur un échantillonnage aussi restreint ces chiffres peuvent en effet n'être qu'indicatifs.

Une harmonisation, oui mais comment ?

En ce qui concerne le type d'harmonisation, finis les chiffres qui ressemblent à l'élection du dictateur des pays de l'Est... ! Sur les 167 réponses favorables à l'harmonisation, 42 % sont pour une harmonisation à la manière des médecins avec une affectation par ville, et 56 % pour une harmonisation avec une affectation par inter-région. Aucun système ne se détache donc particulièrement.

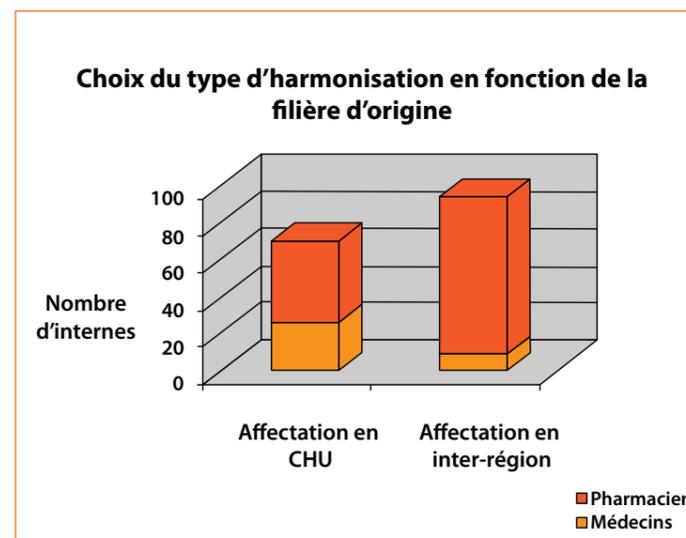


Figure 2 : Choix du type d'harmonisation en fonction de la filière d'origine

La figure n°2 montre que le choix de l'affectation par inter-région reste surtout le choix des pharmaciens : 66% d'entre eux sont pour ce type d'harmonisation. Le choix des médecins se porte plus sur le choix d'une affectation par ville. C'est le cas pour, 74% d'entre eux.

Pharmaciens et médecins semblent ainsi respectivement attachés à leurs systèmes actuels.

PERSPECTIVES

Enfin, le tableau n°1 ci-dessous décrit les tendances par inter-région :

Tableau 1 : Tendances du type d'harmonisation par inter-région

Inter région	% pour une harmonisation en inter région	% pour une harmonisation en CHU
Paris et Ile de France	77,8%	22,2%
Nord Est	70,0%	30,0%
Ouest	43,3%	56,7%
Nord Ouest	33,3%	66,7%
Rhône-Alpes Auvergne	62,8%	37,2%
Sud	54,5%	45,5%
Sud Ouest	78,6%	21,4%

Il existe de fortes disparités selon l'inter-région d'origine. Nous passons de plus de 75% des internes franciliens ou du Sud-Ouest qui sont pour rester en système inter-régional à environ 30% des internes favorables à ce système dans le Nord-Ouest. Le choix de fonctionner avec un système ou un autre semble en partie dû à la dépendance de l'organisation locale, et des difficultés ou des avantages observés avec ce système. Ceci permet aussi de suspecter que ce système est dans certaines régions exploitées au maximum pour favoriser la mobilité ou au contraire dans certaines régions, nous nous rapprochons d'un système d'affectation en ville, y compris pour les pharmaciens.

En Conclusion...

Ce dernier tableau montre bien la difficulté de trouver un éventuel terrain d'entente pour tenter d'harmoniser le DES de Biologie médicale.

En revanche, en majorité et quelle que soit notre filière d'origine, une harmonisation du DES est souhaitée. Ceci devrait permettre d'organiser plus facilement le flux dans les services et facilitera les choix des internes.

D'autres questions restent en suspens : quid du classement des internes au sein d'une promotion où deux concours indépendants permettent d'y parvenir ? Alternance une année sur deux pour la priorité ? Favorisation d'une filière plus que l'autre ? Ceci doit nécessiter une concertation locale pour évaluer au mieux le système qui induit le moins de frustration.

N'oublions pas que cette harmonisation est aussi un cheval de bataille pour faire reconnaître que le DES de Biologie Médicale forme au métier de Biologiste Médical et non plus à la formation des médecins ou pharmaciens biologistes.

A.L.

N'hésitez pas à réagir à ce sujet sur notre site internet

www.fnsip.fr ou via [facebook](#) et [twitter](#)...



La découverte et la vie

1^{er} laboratoire pharmaceutique français indépendant

20 000 collaborateurs

Près de 3 000 chercheurs y préparent

les médicaments du futur

25 % du chiffre d'affaires sont consacrés

à la recherche et au développement

63 projets de molécules sont actuellement

en développement

Une présence sur les 5 continents, dans 140 pays

90 % des médicaments Servier

sont consommés à l'international

Un chiffre d'affaires de 3,9 milliards d'euros pour 2011

Au cœur de l'innovation, Servier croit en votre talent



Intégrant toutes les étapes de la vie du médicament, nous sommes à même de proposer des opportunités, que ce soit en recherche, développement préclinique ou clinique, affaires réglementaires, production, assurance qualité ou encore marketing France ou International.

Si vous avez le sens de l'engagement, de l'enthousiasme, l'envie d'aller de l'avant... parlons ensemble de votre projet !

Pour en savoir plus, allez sur le site

www.servier-campus.fr

destiné aux étudiants et jeunes diplômés ou bien contacter

Mario Squélard, mail.drb-campus@fr.netgrs.com





LE RÉSEAU SOCIAL DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ



Communiquez
avec de nombreux
contacts



Gérez en toute
liberté les informations
de votre profil



Créez gratuitement
vos propres réseaux
et rejoignez un grand
nombre de réseaux
de la santé



Recherchez des
offres de recrutement
et constituez votre
nouveau plan de
carrière

MÉDICAPÉDIA
SANTÉ PUBLIQUE

Informez-vous grâce à la base de connaissances et
participez à son enrichissement en devenant rédacteur

Partenaire officiel de la Fédération Hospitalière de France, Réseau Pro Santé est un réseau social dédié aux professionnels de la santé, du médical, du paramédical et de l'administratif.

Ses membres peuvent créer et adhérer à des réseaux publics et privés de tous types.

Le site propose des milliers d'offres de recrutement, d'emploi, de stage, de formation, de remplacement, de cession, en exercice libéral et humanitaires.

Réseau Pro Santé dispose également d'une base de connaissances, à travers ses rubriques Médicapédia (encyclopédie médicale) et santé publique.



Rejoignez le réseau en vous
inscrivant gratuitement sur
www.reseauprosante.fr

1 PACK SENOÏS

Garantie RC PRO⁽¹⁾

Responsabilité civile Professionnelle + Protection Juridique Professionnelle

+ Capital Invalidité de Reconversion de 10 000 €⁽²⁾

Une garantie essentielle en cas d'incapacité permanente vous empêchant définitivement de mener votre cursus universitaire à son terme ou d'exercer votre future profession

GRATUIT!!!

Le Pack SENOÏS se souscrit:

- > auprès de votre association locale d'internes **bénéficiez alors d'un capital invalidité de reconversion de 15000€ au lieu de 10000€**
- > en ligne sur notre site internet www.gpm.fr
- > ou par SMS en envoyant le mot clé SENOIS au 32 437⁽³⁾

2 COMPLÉMENTAIRE SANTÉ⁽²⁾

Pour compléter les remboursements de votre régime obligatoire

Dans le cadre des contrats «responsables» destinés à favoriser le parcours de soins, elle vous rembourse le montant du ticket modérateur et comporte en outre selon votre choix, des prestations améliorées pour certaines catégories de dépenses (orthodontie, prothèses dentaires, optique...) ou pour des événements particuliers (allocation naissance...). Chaque garantie s'accompagne de prestations d'assistance très complètes.

Un choix de
2 garanties
à partir de
126€/an

3 INDEMNITÉS JOURNALIÈRES⁽²⁾

Pour maintenir vos revenus en cas d'incapacité de travail

En cas d'incapacité temporaire totale, l'AGMF vous garantit le versement d'indemnités journalières du 91^{ème} jour⁽¹⁾ au 365^{ème} jour d'arrêt de travail, correspondant à 90% de votre traitement journalier de base, sous déduction des prestations du régime obligatoire et/ou du centre hospitalier.

(1) à compter du 15^{ème} jour pour la partie de la garantie portant sur les gardes et astreintes si celle-ci a été souscrite, dès le 4^{ème} jour d'hospitalisation continue et dès le 4^{ème} jour d'incapacité en cas d'accident (si la durée de l'arrêt de travail est au moins égale à la franchise prévue en cas de maladie).

Si vous souscrivez par le biais de votre association d'internes partenaire du Groupe Pasteur Mutualité, celle-ci peut prendre en charge votre cotisation. Renseignez-vous auprès de votre association.

Vous pouvez également garantir vos gardes et astreintes. Renseignez-vous sur le site internet: www.gpm.fr

23€ TTC/an
(option de garantie
«maintien du
traitement seul»)

4 ASSURANCES HABITATION, AUTO⁽¹⁾

GPM en partenariat avec un assureur de tout premier plan⁽¹⁾ vous propose des contrats d'assurance habitation et automobile à des prix très attractifs.

Demandez une étude au numéro suivant:

0 810 229 505
Prix d'un appel local



Le Groupe Pasteur Mutualité vous propose également d'autres garanties: Capital Décès, Capital Invalidité de Reconversion (montants supérieurs à celui proposé dans le pack SENOIS), Garantie en Couverture de Prêt, Assurance-Vie, une solution pour les remplacements...

RENSEIGNEZ VOUS VITE ! **0 810 229 505** ou www.gpm.fr
Prix d'un appel local

(1) Les garanties de responsabilité civile et protection juridique professionnelles sont assurées par Panacea Assurances, Siège social : 34, boulevard de Courcelles - 75017 Paris. Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance - Capital de 50.000.000 euros, entreprise régie par le Code des assurances RCS Paris 507 648 087 - Les garanties d'assurance habitation, et d'assurance auto sont diffusées par l'intermédiaire de GPM Courtage, Société Anonyme de courtage d'assurances à directoire et conseil de surveillance au capital de 856 000€, filiale du Groupe Pasteur Mutualité - 34, bd de Courcelles - 75809 Paris Cedex 17 - 380 431 445 RCS Paris - N° ORIAS: 07023091, www.orias.fr

(2) Les garanties sont assurées par AGMF Prévoyance, Union de Union de Mutuelles soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité Registre National des Mutuelles N° 775 666 340 - 34, Bd de Courcelles - 75809 PARIS cedex 17

(3) prix d'un SMS dans le cadre de votre forfait.

INTERNES EN PHARMACIE

...Etes-vous sûrs d'être **bien assurés?**



Avec le **Groupe Pasteur Mutualité**,
partenaire de la F.N.S.I.P.,
bénéficiez de **garanties complètes et adaptées**

➔ Pack SENOÏS

Responsabilité civile et Protection
Juridique Professionnelles
+ Capital Invalidité de Reconversion

GRATUIT

- Complémentaire Santé
+ Assistance
- Garantie Maintien de Revenus
(Incapacité de Travail)
- Assurances Auto et Habitation

RENSEIGNEZ VOUS VITE AU :

0 810 229 505 ou **www.gpm.fr**

Prix d'un appel local.



Partenaire de la F.N.S.I.P.

AGMF-Prévoyance : Union de Mutuelles soumise
aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité
Registre National des Mutuelles N° 775 666 340
34, Bd de Courcelles - 75809 PARIS cedex 17

**GROUPE
PASTEUR
MUTUALITE**

